



PUBLIE LE 27 JAN. 2026

**ACTION EN JUSTICE
AFFAIRE MME L. M. C/ VILLE DE ROUEN
ESTER EN JUSTICE
AUTORISATION
Réf. 2025 / 151**

NOUS, MAIRE DE ROUEN,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 (16°) et L.2122-23,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT :

- Que le 1er avril 2025, un arrêté a été délivré au restaurant « Le Bistrot de la Pucelle » portant occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse ouverte au droit de ce commerce situé 6 Place de la Pucelle d'Orléans et 103 rue de la Vicomté.
- Que la durée de validité de cet arrêté a pris fin le 30 septembre 2025.
- Que le 9 octobre 2025, un nouvel arrêté a été délivré au restaurant « Le Bistrot de la Pucelle » pour l'installation de sa terrasse au droit de son commerce.
- Que, par requêtes enregistrées par le Tribunal administratif de Rouen respectivement le 22 août 2025 et le 9 novembre 2025 sous les numéros 2503972 et 2505336, Mme L. M. a formulé un recours en annulation contre les arrêtés précités.
- Qu'il convient d'assurer la défense des intérêts de la Ville dans ces deux affaires.

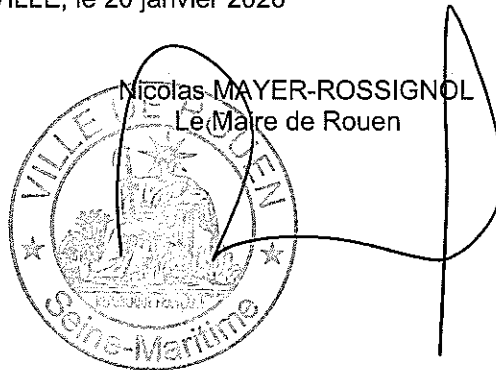
DECIDONS CE QUI SUIIT :

Article 1^{er}. - Est autorisée la défense des intérêts de la Ville dans ces deux affaires.

Article 2.- M. le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé d'assurer l'exécution de la présente décision qui sera insérée au registre des délibérations.

FAIT A ROUEN, en L'HOTEL DE VILLE, le 20 janvier 2026

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Le Maire de Rouen

The image shows the official seal of the City of Rouen, Seine-Maritime. The seal is circular with a double border. The outer border contains the text "VILLE DE ROUEN" at the top and "Seine-Maritime" at the bottom, separated by two stars. The inner circle features a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the seal, starting from the top right and curving around the inner circle. To the right of the seal, the name "Nicolas MAYER-ROSSIGNOL" and the title "Le Maire de Rouen" are printed in a sans-serif font.

La présente décision pourra faire l'objet un recours pour excès de pouvoir, lequel interviendra dans un délai de deux mois à compter de sa notification (article R.421-1 du Code de la Justice Administrative) auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN – Téléphone : 02.35.58.35.00 ; télécopie : 02.35.58.35.03 – courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr).

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du CJA.